



## Conjointe de l'héritier chez le notaire

-----  
Par scsm34

Mon mari a souhaité que je l'assiste chez le notaire pour la succession de son père (40 ans de mariage). J'ai des connaissances en juridique et finances qu'il n'a pas et il a souhaité ma présence afin que les explications soient plus claires pour lui, et que je puisse lui réexpliquer ce que le notaire a dit.

Une de mes belles-sœurs (sur les 3) s'est permis des réflexions sur ma présence. Le notaire n'a même pas relevé.

Que répondre ?

-----  
Par Xav84

Bonjour,

Que si elle ne souhaite pas votre présence, elle est en droit de se payer son propre notaire.

-----  
Par LaChaumerande

Bonjour

Le notaire étant tenu au secret professionnel, il doit simplement s'assurer du fait que les héritiers ne s'opposent pas à la présence du conjoint de l'un d'entre eux. Si cette condition est respectée, le conjoint de l'un des héritiers peut parfaitement être présent lors des rendez-vous chez le notaire.

[url=https://succession.pagesjaunes.fr/qr/voir/336537/un-conjoint-d-heritier-peut-il-etre-presents-chez-le-notaire-pour-la-succession]https://succession.pagesjaunes.fr/qr/voir/336537/un-conjoint-d-heritier-peut-il-etre-presents-chez-le-notaire-pour-la-succession[/url]

On va dire que si la belle-sœur ne s'est pas opposée formellement à votre présence, mais qu'elle s'est contentée de quelques remarques, ça peut passer...

-----  
Par scsm34

Merci beaucoup pour vos réponses.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Et de manière plus générale, votre mari pourrait vous donner procuration pour que vous assistiez à sa place à ces réunions, sans que les autres héritiers ne puissent s'y opposer.

En revanche le notaire n'a pas à prendre partie entre ses clients. Votre belle-sœur a le droit de ne pas apprécier votre présence et de faire des remarques. Son rôle n'est pas d'interférer dans les histoires de famille ou de faire la police dans son bureau. Et s'il se trouvait obligé de prendre partie un client (votre belle-sœur) et un tiers étranger à la succession (vous), il devra soutenir sa cliente.

S'il y a des choses à relever, c'est donc à vous ou votre mari de le faire. Mais mieux vaut éviter de transformer le bureau du notaire en arène de boxe et compliquer la succession.

-----  
Par LaChaumerande

Je vous en prie.

Cela dit, j'ai assisté plusieurs reprises à des rencontres notaires-héritiers alors que seuls mon mari et son frère étaient concernés. Les notaires n'ont rien trouvé à y redire.

Et puis il peut y avoir une telle avalanche d'informations et explications qu'il est sans doute préférable que vous ayez assisté à cette rencontre pour pouvoir en discuter à tête reposée avec votre mari qui, de toute façon, vous en aurait parlé.